



Déclaration de l'Intersyndicale, rencontre avec la ministre de la Culture, jeudi 14 novembre 2024

Madame la Ministre,

Aujourd'hui, nous portons unitairement la voix des 28 000 personnels du ministère de la Culture. Ces femmes et hommes, garants d'un bien commun essentiel, la Culture, attendent de votre part un engagement concret pour défendre et renforcer les moyens alloués à la culture et à ses métiers.

Nous souhaitons commencer par une alerte. Nous nous opposons fermement à la décision du ministre de la Fonction publique d'augmenter le nombre de jours de carence, qui passeraient d'un à trois en cas d'arrêt maladie, ainsi qu'à la baisse des indemnités journalières. Ces mesures sont iniques et véhiculent le mensonge d'un manque d'implication des agents publics. La comparaison avec les travailleurs du secteur privé n'est pas pertinente. Loin de tenir compte des réalités de nos métiers et des conditions de travail exigeantes imposées à nos agents, en raison parfois d'un sous-effectif chronique, elle représenterait une sanction injuste. Elle fragiliserait un service public déjà en tension en réalisant des économies sur le dos de la santé des personnels.

Des moyens en 2025 pour garantir nos missions et l'emploi

Les annonces budgétaires récentes pour le ministère de la Culture dans le projet de loi de finances ne garantissent pas encore un soutien stable et durable pour la culture. Face aux incertitudes économiques, nous demandons un engagement financier qui assure non seulement la continuité des missions, mais protège aussi la sécurité de l'emploi. La culture ne peut plus être une variable d'ajustement budgétaire : elle exige des moyens à la hauteur de son rôle dans notre société.

Salaires, précarité, effectifs : l'urgence d'une réponse

La précarité s'intensifie, notamment pour les personnels contractuels dont les écarts de rémunération avec les agents titulaires atteignent aujourd'hui 15 à 20 %. Depuis 2009, la circulaire « Albanel » encadre leur gestion, mais elle n'est plus adaptée aux réalités actuelles. Nous revendiquons donc sa révision urgente, comme le prévoit l'accord de méthode de 2023, afin de garantir des conditions équitables pour l'ensemble des personnels.

La dégradation des conditions de travail, associée aux réductions d'effectifs, met en péril l'équilibre social et économique de tout le champ ministériel (administration

centrale, DRAC, établissements publics, services à compétences nationales). C'est pourquoi nous demandons la tenue, au premier trimestre 2025, d'un Conseil social d'administration ministériel spécifique pour clarifier les perspectives d'emploi, tant pour les agents contractuels que pour les agents titulaires, présidé par vous, notamment en vue des perspectives à venir.

Égalité professionnelle et lutte contre les violences

L'égalité professionnelle femmes/hommes ne doit pas rester un slogan et doit s'incarner au sein de votre ministère par la mise en œuvre d'actions concrètes. Depuis plusieurs mois, nous avons alerté sur l'absence de progrès et demandé l'ouverture d'une véritable négociation pour un plan d'actions 2024-2027. Ce plan doit inclure l'égalité salariale, la conciliation des temps de vie et des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, avec des indicateurs de suivi et des moyens concrets pour appliquer ces objectifs dans tous nos établissements.

Respect et considération des personnels

Aujourd'hui, arrêtons le mépris ! Quelle ministre voulez-vous être pour les personnels de ce ministère ? En tant qu'autorité politique, vous avez un rôle majeur et c'est pourquoi vous devez présider les instances de dialogue social ministérielles. Il est indispensable que l'ensemble de votre cabinet, en fonction des sujets abordés, et en tout premier lieu votre conseillère sociale, y participe activement ainsi qu'aux négociations à venir. Cette présence est essentielle pour que les préoccupations des personnels de ce ministère soient entendues et prises en compte au plus haut niveau.

Nous dénonçons le retard pris dans la mise en œuvre de la Protection sociale complémentaire et dans celle de l'accord de méthode pour la grille de rémunération des personnels contractuels.

Madame la Ministre, la culture et ses 28 000 personnels méritent une implication politique forte de votre part qui débouche sur des actions concrètes.

Nous sommes déterminés à obtenir des avancées tangibles pour garantir un ministère de la Culture qui protège, valorise et soutient ses personnels. C'est notre devoir de le rappeler ; c'est votre responsabilité d'y répondre.

En conclusion, nous réitérons nos deux principales revendications :

- 1. La tenue d'un Conseil social d'administration ministériel au premier trimestre 2025 spécifiquement consacré à l'emploi ;**
- 2. La présence de l'autorité politique dans les instances ministérielles (CSAM et F3SCTM) et dans les réunions relevant d'accords, avec l'engagement actif de votre cabinet et de votre conseillère sociale.**

L'Intersyndicale du ministère de la Culture

Paris, le 14 novembre 2024